

angles : tels sont les symptômes généraux ou sympathiques, que l'on observe dans ce genre d'empoisonnement.

On connaîtra la présence de l'arsenic, en jettant le mélange contenu dans l'estomac ou les intestins sur des charbons ardens, par son odeur d'ail, ses vapeurs d'un blanc sale et la propriété de rougir les couleurs bleues végétales, et de blanchir légèrement une lame de cuivre décapée. De tous les procédés que l'auteur indique pour s'assurer de la nature de l'arsenic, nous ne rapporterons que celui de M. Hume, qui nous paraît le plus simple et en même tems très assuré.

“ Mettez trois grains de la poudre suspecte dans une bouteille de verre blanc, avec huit onces d'eau distillée, et faites chauffer jusqu'à ébullition ; remuez et ajoutez alors deux grains de carbonate de potasse saturés, en agitant continuellement le mélange. Versez deux cuillerées à bouche de cette dissolution, dans un petit verre ; puis, présentez à la surface du liquide un morceau de nitrate d'argent sec ou de pierre infernale : s'il existe de l'arsenic blanc, il se fera sur le champ un beau précipité jaune, qui partira du point de contact du nitrate d'argent avec le fluide, et se précipitera, vers le fond du vase, sous forme de flocons abondans, que l'on ne pourra jamais confondre avec aucune autre substance au point de laisser du doute dans l'esprit.”

Un grand nombre d'exemples sont rapportés qui constatent les effets pernicieux de l'arsenic appliqué sur la surface de la peau, soit sous la forme d'onguent ou en solution. — Telle est la fameuse *Aqua Toffana* dont les femmes de Rome et de Naples se servent avec succès pour guérir radicalement leur maris de la manie de leur reprocher leur infidélité. — Telle est encore cette drogue connue en France sous le nom de *poudre à mouches*, que quelques charlatans ont introduit depuis peu parmi nous en solution, comme possédant la propriété de détruire ces insectes et d'autres vermines, qui n'est qu'une composition d'arsenic, et dont M. Bertrand a observé les funestes effets dans plusieurs occasions. Nous ne savons pas que notre Police se soit encore occupée d'arrêter la distribution d'un poison aussi subtil et qui se vend sous nos yeux, quoique la Législature, dans un Bill qui a malheureusement échoué, eut sagement pourvu que les personnes autorisées par la loi à distribuer ces sortes de drogues, fussent obligées de les conserver dans un endroit séparé de leur laboratoire, avec la défense, sous peine d'une amende, de n'en livrer à quiconque ne serait pas muni d'une permission spéciale d'un Magistrat

Notre Auteurs a vu de semblables résultats par l'application de l'arsenic aux cancers. Cette pratique meurtrière est